



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 4 / 0 2 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 8 / 0 5 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7654

1 Intitulé du projet

Construction d'une centrale solaire photovoltaïque en ombrières, sur un terrain agricole pour l'EARL de Bresteau, situé à Lieu-Dit Bréteau (72240 TENNIE)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EARL DE BRESTEAU

Raison sociale

EARL DE BRESTEAU

N° SIRET

8 0 0 0 1 8 1 5 2 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

Exploitant agricole

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

GARREAU

☒ Monsieur

Prénom(s)

LOIC

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30°	Installation sur ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kW

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque en ombrière sur des structures au sol situé sur un terrain actuellement utilisé pour la culture de blé.

Le projet sera implanté au Sud des bâtiments existants de l'exploitation pour une emprise au sol de 5200m².

La puissance totale de la centrale sera de 500kW. Seront installés sur le site :

- 1 poste de livraison de 15m² avec 1 poste transformateur à l'intérieur qui intégrera un TGBT pour protéger les liaisons électriques ;
- 48 structures d'ombrière en acier galvanisé d'une dimension de 10,64 x 4,54m, portée par 4 poteaux ancrés dans des fondations de type plots en béton. Chaque structure est composé de 24 panneaux (pose paysage) avec une toiture inclinée à 20° et orientée plein Sud. Les structures se situent à une hauteur minimum de 1,8m en point bas, pour culminer à environ 4 mètres en point haut. Les ombrières seront installées en 6 rangées espacées de 6m et réparties en 2 zones ;
- 1152 modules pour une surface totale de 2800m² de panneaux ;
- 1600 ml de clôtures de type ganivelle bois.

Le projet sera raccordé depuis le poste de livraison à une ligne HTA à proximité.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'installation et l'exploitation d'une centrale en ombrière qui servira à produire de l'électricité décarbonée, soit de l'énergie verte à partir de l'énergie solaire, pour une puissance de 500kW sur un terrain à vocation agricole.

L'énergie produite sera destinée à la vente directe et totale de l'électricité.

La projet permettra également de valoriser les espaces de l'exploitation agricole.

Les parcelles actuellement utilisées pour cultiver du blé, ont une nature de sol très rocailleuse et le rendement est donc très faible. Ces parcelles ne sont pas incluses dans un plan d'épandage. L'installation des structures permettra de transformer la zone en pâturage pour les bovins et permettra également d'apporter un bien-être animal supplémentaire en créant un parcours extérieur protégé contre les intempéries et les fortes chaleurs.

Par ailleurs, dans un contexte difficile pour l'agriculture, l'EARL doit trouver des apports financiers complémentaire pour rendre une partie de son exploitation autonome et ainsi, financer l'évolution obligatoire de ses outils et divers équipements agricoles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à 3 mois.

Le planning et le phasage des travaux sera décidé en coordination avec l'exploitant du terrain.

Les grandes phases sont les suivantes :

- Mise en sécurité et clôtures du chantier ;
- Installation d'une base de vie pour les ouvriers de chantier et une aire de stockage pour l'arrivée des équipements ;
- Réalisation du terrassement pour les tranchées du réseau électrique ;
- Installation des structures d'ombrières et des panneaux ;
- raccordement des différents modules ;
- Implantation du poste de livraison ;
- Câblage et raccordement aux réseaux ;
- Terrassement de fin chantier avec la remise du terrain à l'état initial.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation attendue est de 30 ans, à compter de la mise en service de la centrale.

En phase d'exploitation, aucune présence permanente n'est nécessaire, puisque le monitoring des performances s'effectuera à distance.

Des opérations de maintenance préventive seront planifiées et exécutées deux à trois fois par an, ainsi que des interventions ponctuelles en cas de dysfonctionnements.

A l'issue de sa phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé à la charge du client.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble des équipements seront recyclés ou valorisés selon les filières approuvées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un dépôt de permis de construire (PC)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface des terrains concernés :	28 480 m ²
Surface de captation des panneaux photovoltaïques :	2 290 m ²
Hauteur des ombrières (mini et maxi) :	1,80m - 4,00m
Puissance installée :	500 kW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : **BRESTEAU**

Lieu-dit :

Localité : **TENNIE**

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " O Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tennie. Les parcelles se situent en zone A.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe néanmoins à environ 200m de la ZNIEFF de type 2, Bocage à vieux arbres entre les massifs de Charnie et de Sillé-le-Guillaume.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A une distance d'environ 100m se situe le site Natura 2000 N° FR5202003 BOCAGE À OSMODERMA EREMITA ENTRE SILLÉ-LE-GUILLAUME ET LA GRANDE-CHARNIE
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet est en-dehors d'un site classé

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvements d'eau en phase d'exploitation du projet
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les ombrières ne modifieront en rien les conditions d'écoulement et d'infiltrations des eaux pluviales dans le sol naturel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les seuls travaux de décaissement concerne le poste de livraison et les tranchées de passage des câbles.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun matériaux ne sera extrait du site
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne nécessite pas d'équipements d'alimentation en eau potable, d'assainissement ou toute autre ressource disponible sur l'emprise du projet. Il est donc en adéquation avec les ressources disponibles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet souhaité est une activité à faible impact environnemental. La construction de cette centrale n'affectera pas les boisements limitrophes et aucuns arbres ou autres végétations ne sera coupés. L'activité actuelle de culture de blé étant remplacé par un pâturage pour bovin, cela permettra de diversifier d'avantage la faune et la flore sauvage. Par ailleurs, les cultures étaient faites sans apport de pesticide et les parcelles ne sont donc pas contaminées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pour les mêmes raisons citées ci-dessus, la construction de cette centrale ne pourra pas perturber les espèces présentes dans le site Natura 2000 car nous ne feront aucunes modifications sur les végétations nécessaires à l'habitat des espèces concernées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Tennie n'est pas concernée par un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Uniquement en phase chantier et en journée avec l'acheminement du matériel par camion. En phase d'exploitation, l'impact sur le trafic sera négligeable.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement en phase de chantier et en journée avec la circulation des camions de livraison et lors du montage des structures d'ombrière.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le transformateur sera placé dans le poste de livraison, sur un bac de rétention afin de récupérer les polluants potentiels en cas de fuite d'huile.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet maintien l'usage agricole voisin avec une légère augmentation de la zone de pâturage des bovins. Cette activité agricole existante est parfaitement compatible avec une coactivité de production électrique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les risques de pollution accidentelle sont quasi nuls et limités.

Dans l'hypothèse où malgré toutes les précautions prises par METHADOMAIX, une pollution était déversée, METHADOMAIX mettrait en place un plan d'urgence de gestion de la pollution concernée, afin de minimiser l'ensemble des impacts sur l'environnement.

Par ailleurs, le projet est situé sur un site anthropisé pour éviter d'engendrer des impacts négatifs sur la faune et la flore environnante.

La phase travaux se limitera à 6 mois et aura lieu uniquement en période diurne. Aucun éclairage de nuit ne perturbera les activités environnementales.

Les haies et les fossés seront préservés et seul, un aménagement stabilisé sera créé entre l'exploitation et la zone des ombrières.

La centrale sera couverte par un contrat de maintenance auprès de la société METHADOMAIX.

Toutes personnes étant habilitées à intervenir sur le site, possède la formation "Habilitation électrique H0B0" qui a pour but d'apporter les compétences nécessaires à ce personnel devant réaliser des travaux non électriques dans un environnement électrique potentiellement dangereux.

Concernant les normes incendies, le projet respecte les recommandations du SDIS du 72.

L'installation sera également équipée d'un arrêt d'urgence ("coup de poing pompier") en cas d'incendie.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale dans la mesure où :

- La mise en place des structures d'ombrières ne générera aucunes contraintes pour l'environnement existant et n'est situé dans aucunes zones de préservation de la nature.
- Le fonctionnement d'une centrale solaire n'entraîne aucune surexploitation du site de part son autonomie et son pilotage à distance. Elle ne génère aucuns déchets supplémentaires
- L'implantation des structures sera faite dans le respect de la topographie existante afin de ne pas dénaturer le paysage ni le terrain existant et permettra aux animaux de s'y promener en toute sécurité
- La localisation géographique du Lieu-Dit est un avantage de part son faible voisinage et son éloignement des axes routiers principaux.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	complément annexe 3 localisation des photos	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Téledéclaré le 14/02/202

Signature du (des) demandeur(s)